

Approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2019.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 délibérations non présentées sur l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rajout.

Délibération N° 16 – 2019 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS RELATIF A L'ACQUISITION ET A LA MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le décret n°2018-1186 du 19/12/2018 précise les obligations faites aux Etablissements Recevant du Public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Sont concernés toutes les catégories d'ERP avec des dates butoirs allant de janvier 2020 à janvier 2022.

Par délibération n°2019-024 en date du 08 avril 2019, la Communauté de communes le Grand Charolais a émis le souhait de faire profiter ses communes membres d'un groupement de commande relatif à l'achat et à la maintenance des défibrillateurs.

La Communauté de communes le Grand Charolais réalisera les commandes pour l'ensemble des communes du groupement. Les factures seront ensuite directement acquittées par les communes concernées.

Il est proposé à la commune de Beaubery d'adhérer au groupement de commande porté par la Communauté de communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2019-024 en date du 08 avril 2019 de la Communauté de communes le Grand Charolais relative à la convention de groupement de commandes acquisition et maintenance de défibrillateurs pour les ERP,

Vu le projet de convention de groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de communes Le Grand Charolais et ses communes intéressées joint en annexe,

Vu l'avis favorable du Conseil des Maires du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ↳ décide d'adhérer au groupement de commande relatif à l'achat et à la maintenance des défibrillateurs,
- ↳ approuve le projet de convention du groupement de commandes relative à l'achat et à la maintenance des défibrillateurs,
- ↳ autorise le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération N° 17 – 2019 : Demande versement forfait de l'école Ste Marguerite pour la scolarisation de l'élève ROY Laurine

Suite à la demande de M. de PONNAT, école Ste Marguerite Marie à Charolles, du versement du forfait concernant la scolarisation de l'élève ROY Laurine dans cet établissement :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

REFUSE à l'unanimité de verser ce forfait sachant qu'une école (RPI Vésrovres-Beaubery) est présente sur la commune avec tous les services nécessaires pour accueillir les enfants (cantine, garderie). La famille a scolarisé cet enfant à Charolles pour convenance personnelle.

Délibération N° 18 – 2019 : Acceptation devis SYDESL

Concernant la pose d'un éclairage sur le parking de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis du SYDESL pour un montant de 560 € HT

AUTORISE le maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Délibération N° 19-2019 : Syndicat du Charollais – Refuge fourrière : retrait des communes d'Iguerande, Coublanc, Mailly, Saint Julien de Jonzy et Fleury la Montagne.

Le Maire rappelle au Conseil que la commune de Beaubery est adhérente au Syndicat Intercommunal du Charollais Refuge-Fourrière.

Lors de sa dernière séance tenue le 21 février 2019, ce syndicat a accepté le retrait des communes d'Iguerande, Coublanc, Mailly, Saint Julien de Jonzy et Fleury la Montagne.

Les communes adhérentes devant maintenant se prononcer sur ce retrait, le Maire demande l'avis au Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, accepte le retrait des communes d'Iguerande, Coublanc, Mailly, Saint Julien de Jonzy et Fleury la Montagne au Syndicat Intercommunal du Charollais – Refuge Fourrière.

Questions diverses :

1 - Remarques de M. AUFRAND :

- concernant le branchement du local de chasse : cf. compte-rendu du 23/01/19
- 2 chemins élargis en parcelle n'ont pas été inscrits

2 – Adressage : dénomination des rues :

2 rencontres avec ADAGE (M. Sylvain FAVIER)

Le plan restera affiché 1 mois en Mairie afin que les administrés puissent faire leurs remarques aux heures de permanence du Maire (article JSL) avant sa validation définitive.

3 – FCTVA : versement effectué – la ligne de trésorerie a été remboursée

4 – Voir avec les pompiers ou la Croix-Rouge pour formation premiers secours concernant l'utilisation du défibrillateur

5 – SYDESL : prochaine réunion voir pour le contrat CAF / visite le 28 mai sur la commune : voir pour les poteaux qui sont à déplacer (sur RD 79) au Reuil des Dames

6 – Planning pour les élections du 26/05/2019

7 – Villes et villages fleuris : pas d'inscription pour la commune, pour les particuliers inscriptions avant le mois d'août – M. AUFRAND s'en occupe

8 – Cérémonie du Souvenir au Mémorial le 9 juin 2019 : RDV à 10 h 00 – 11 h 00 vin d'honneur à la salle suivi d'un repas à Trivy

9 – Réunion publique sur la présentation de la candidature à l'UNESCO : 24 mai à 15 h 00 à la Maison du Charolais à Charolles

10 – Lettre de Me PARIS – Macon pour la proposition d'achat d'une parcelle de bois : K 334 – Bois Chédiot - : la commune n'est pas intéressée

11 – Circulaire envoyée à tous les conseillers : nouvelles dispositions concernant les chiens catégorisés

12 – Réunion de la Sécurité Routière le 28 juin 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 – salle du Baillage à Charolles

13 – Voir avec la DRI pour modifier l'emplacement d'un panneau : limitation 70 vers le carrefour de M. René NUGUES – il gêne la visibilité des tracteurs qui arrivent d'Artus

14 – Site internet : rajouter des adresses : SAUR, EDF-GDF, Cadastre ... / Défibrillateur / Recensement de la population depuis 1931

15 – Commission des fleurs pour plantations : RDV mercredi 15 mai à 9 h 00

Fin de séance : 22 h 30